Métropole Aix-
Marseille-Provence

Territoire
du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 21 JUIN 2018
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2018_CT2_255

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - AVIS - Zone d'Aménagement Concerté Bertoire 2 à Lambesc – Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2017 (CRAC 2017)

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGEY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGEY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger - RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_255-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Métropole Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi
Zones d'activités

■ **Séance du 21 juin 2018**

05_1_02

■ Zone d'Aménagement Concerté Bertoire 2 à Lambesc – Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2017 (CRAC 2017)

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_255-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Urbanisme et Aménagement

■ **Séance du 28 Juin 2018**

7352

■ Zone d'Aménagement Concerté Bertoire 2 à Lambesc – Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2017 (CRAC 2017)

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'opération d'aménagement de la ZAC Bertoire 2 à Lambesc est concédée à la SPLA Pays d'Aix Territoires depuis janvier 2011 pour son aménagement et sa commercialisation. Il s'agit d'une opération de 17ha au total, dont la première tranche a permis de viabiliser 20 lots soit 5 ha de surfaces cessibles. Elle vise à accueillir notamment des entreprises artisanales et de la petite industrie.
Dans ce cadre, le traité de concession prévoit que le concessionnaire est chargé :

- de la maîtrise foncière, y compris par le biais de la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- des formalités légales, réglementaires et techniques liées à la réalisation de l'opération, (procédure Loi sur l'Eau) ;
- de la réalisation des ouvrages et équipements prévus au programme des équipements publics de la ZAC, y compris la remise des équipements à leur gestionnaire respectif ;
- de la commercialisation des lots ;
- de la gestion administrative, financière et comptable de l'opération.

La SPLA assure donc la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Des instances de suivi ont été mises en place afin d'assurer le contrôle analogue de l'opération par le concédant : il s'agit du comité technique

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_255-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

de l'opération, qui s'est réuni deux fois durant l'exercice écoulé et du comité de pilotage et d'agrément qui s'est également réuni deux fois en 2017.

Par ailleurs, le concédant exerce un contrôle technique, financier et comptable sur l'opération notamment grâce la production d'un compte-rendu annuel conforme à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi, l'article 29 du traité prévoit qu'indépendamment des divers documents élaborés dans le cadre de l'opération, le concessionnaire devra produire au plus tard le 15 mai de chaque année un compte-rendu comportant :

- le bilan prévisionnel et le plan de trésorerie actualisé,
- un tableau des acquisitions et cessions foncières réalisées pendant la durée de l'exercice écoulé,
- une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé comparées aux prévisions initiales et sur les prévisions de l'année à venir,
- le cas échéant, le bilan de la mise en œuvre des conventions d'avances,
- le cas échéant, un tableau des subventions perçues et des subventions demandées pendant la durée de l'exercice écoulé auprès des autres personnes publiques, ainsi que le compte rendu d'utilisation des subventions perçues,
- un planning d'opération actualisé,
- un rapport sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique (expropriation, préemption…).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_255-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Synthèse du Compte Rendu Annuel à la Collectivité

Le rapport au Conseil d'Administration de la SPLA du 18 avril 2018 présente le CRAC 2017.

Compte rendu de l'année 2017

Durant l'année 2017, les actions suivantes ont été menées :

- Reprise des dégradations qui avaient été causées par des actes de malveillance sur les armoires techniques et certains regards ;
- Poursuite de la commercialisation et signature de deux promesses de vente. Par ailleurs, six nouvelles sociétés se sont positionnées fin 2017. La première tranche de la ZAC est aujourd'hui commercialisée à 80 % ;
- Poursuite des études de la deuxième tranche ;
- Prorogation de deux ans de la durée de la concession jusqu'en 2021.

Afin d'adapter la durée de la concession au rythme de la commercialisation, la durée de la concession est prorogée de 3 ans jusqu'en 2024. Le présent rapport d'activités tient compte de cette nouvelle durée.

Les dépenses 2017 sont en deçà des prévisions. En effet, le montant total des charges s'élève à 67 787€HT, pour un prévisionnel de 351 960€ HT. Cet écart provient principalement du nouveau planning de réalisation de la deuxième tranche décalant ainsi les dépenses liées.

Les recettes sont en revanche supérieures aux prévisions. En effet, le montant total des recettes s'élève à 480 721€ au lieu des 339 750€ prévus grâce à la vente d'un plus grand nombre de lots.

Par ailleurs, une avance de trésorerie, d'un montant de 1 825 000€ a été versée en 2017 et sera remboursée au plus tard à la fin de l'opération.

Evolution du bilan

Le nouveau bilan tient compte de la prorogation de la durée de la concession de 2021 à 2024 et de la rémunération supplémentaire de la SPLA y compris pour les années prorogées par l'avenant précédent (2019 - 2021) qui n'avait pas pris en compte l'augmentation de la rémunération de la SPLA. Par ailleurs, la participation annuelle complémentaire de la Métropole jusqu'en 2024, date de fin de la concession, représente une augmentation de 207 000€ soit 525 000€ pour l'ensemble de la durée de la concession. Le montant de la participation annuelle à partir de 2019 diminuera légèrement et passera ainsi de 39 750€ à 34 500€.

La participation d'équilibre du concédant pour l'année 2018 s'élève à 39 750 €. Elle sera versée à la SPLA après l'approbation du présent CRAC.

Perspectives 2018

En 2018, la commercialisation de la première tranche devrait s'achever avec la signature des dernières promesses de ventes, et le suivi des permis de construire.

Certaines reprises des ouvrages dégradés liées au vandalisme devront être complétées.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_255-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Sont présentés ci-joint les bilans établis par la SPLA reprenant le réalisé à fin 2017, le prévisionnel pour les années à venir, et le nouveau bilan prévisionnel actualisé de l'opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et suivants ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération du n°2005_A320 Conseil communautaire de la CPA du 8 décembre 2005 déclarant d'intérêt communautaire l'extension de la ZAC du plateau de la Bertoire à Lambesc;
- La délibération n°2006_A296 du Conseil communautaire de la CPA du 20 octobre 2006 créant la ZAC et approuvant le bilan de la concertation ;
- La délibération n°2008_A077 du Conseil communautaire de la CPA du 26 juin 2008 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ;
- La délibération n° 2011_B010 du Bureau communautaire de la CPA du 21 janvier 2011 concédant l'aménagement de la ZAC Bertoire 2 à la SPLA ;
- La délibération n°2013_B466 du Bureau communautaire de la CPA du 7 novembre 2013 approuvant l'avenant n°1 au traité de concession ;
- La délibération n°ECO 006-1512/16/BM du Bureau de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant l'avenant n°2 au traité de concession avec la SPLA Pays d'Aix Territoires
- Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2017 de la ZAC Bertoire 2 ci-joint.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le procès verbal du Conseil d'Administration de la SPLA Pays d'Aix Territoires du 18 avril 2018 présentant le compte rendu annuel à la Collectivité 2017 de la ZAC Bertoire 2.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_255-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Délibère

Article 1 :
Est approuvé le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC 2017) de la SPLA Pays d'Aix Territoires relatif à l'opération d'aménagement de la ZAC Bertoire 2 à Lambesc.

Article 2 :
Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Article 3 :
Le montant de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'année 2018 s'élève à 39 750€, et sera versée après l'approbation du présent CRAC 2017 sur la ligne Di322AP2, nature 20422, de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_255-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

PAYS d'AIX Territoires
Société Publique Locale d'Aménagement

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2018

.....

13. Métropole - Territoire du Pays d'Aix - Ville de Lambesc – ZAC de la Bertoire

13.1 CRAC 2017

PRÉAMBULE

Par rapport séparé, le Conseil d'Administration est amené à se prononcer sur le projet d'avenant n°3 au contrat de concession permettant notamment une augmentation nécessaire de 3 ans de la durée du contrat.

Ainsi, le CRAC présenté aujourd'hui reprend cette nouvelle durée d'opération.

Ce point étant fait, il y a lieu de présenter l'analyse financière et, notamment, les principes de modifications depuis l'année 2016.

1/ Note de synthèse

- **Travaux**

Les travaux de viabilisation de la tranche 1 sont achevés.

Durant l'année 2017, la SPLA Pays d'Aix Territoires a géré, conformément aux décisions de Comité de pilotage, la reprise des dégradations qui avaient été causées par des actes de malveillance sur les armoires techniques et certains regards de visite de réseaux (pour mémoire, plusieurs armoires ont été brisées et certains regards remplis de cailloux).

- **Études**

Le dossier d'études techniques pour la viabilisation d'une seconde tranche d'aménagement avait été adressé au concédant et à la Ville dès 2016.
Aucune modification notable n'est demandée.

- **Commercialisation**

La commercialisation s'est poursuivie dans le strict respect des décisions du comité de pilotage.

En 2017, 2 promesses de vente ont été signées :
- Lambesc assainissement (BTP) sur le lot n°17
- Mangion (pisciniste) sur le lot n°23

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_255-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

L'état de la commercialisation de la tranche 1 à la fin 2017 est le suivant :

LOTS	SOCIETES	M² TERRAIN	AVANCEMENT
2	PITCH	15.041	Acte signé en septembre 2015
9-10-11	ONIS (isolant pipeline)	6.863	Permis de construire en cours d'instruction
13	AE2C (expert-comptable)	1.010	Acte signé en novembre 2017
14	ABAIPRO (dératisation)	925	Acte signé en mai 2015
14 bis	Les Jardins de Cabrières (paysagiste)	1.291	Acte signé en octobre 2017
17	Lambesc assainissement (BTP)	994	Promesse signée en octobre 2017
17 bis	OLIVE (ferronnier)	1.131	Acte signé en novembre 2017
20	La matrice (mécanique de précision)	1.100	Acte signé en septembre 2017
22	MORELLI (matériaux bâtiment – showroom)	1.059	Acte signé en septembre 2017
23	MANGION (pisciniste)	1.319	Promesse signée en avril 2017 Acte programmé en mars 2018
23 bis	LES TOITS EN PROVENCE (charpentier)	1.546	Acte signé en novembre 2017

On note la renonciation de :

- AIX PROTECTION (vidéo surveillance) sur le lot n°22 bis,

La surface commercialisée représente plus de 65 % des surfaces à céder sur la première tranche.

Par ailleurs, 6 nouvelles sociétés se sont positionnées fin 2017 sur l'opération et seront présentées pour agrément au comité de pilotage début 2018.

2/ Compte rendu annuel à la collectivité

Dépenses :

Études
Aucun changement sur ce poste.

Acquisitions et frais liés
Aucun changement sur le montant total de ce poste.

Travaux
Les travaux de la tranche 1 sont terminés. Les reprises liées au vandalisme sont programmées pour 2018.

Le coût prévisionnel des travaux restant à réaliser a été estimé par le bureau d'études techniques et les montants sont cohérents avec les projections. Il n'est donc pas nécessaire aujourd'hui de modifier ce poste de dépenses qui s'élève au total à 6.065.315 €.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_255-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Seule la répartition annuelle est ajustée pour tenir compte de l'augmentation de la durée de la concession et des objectifs de commercialisation.

Dans ces conditions, les travaux de la tranche 2 seraient engagés sur 2020-2021 après décision du Comité de pilotage.
La programmation de la tranche 3 est portée en fin d'opération après la commercialisation de la tranche 2.

Honoraires
Considérant l'augmentation de la durée de la concession, ce poste est revalorisé légèrement afin de réajuster le financement de certaines dépenses nécessaires (géomètre, huissier, avocats...).
En effet, les montants provisionnés jusqu'alors pour ces lignes financières étaient sensiblement bas par rapport aux nécessités induites par l'opération.

Ainsi, le poste honoraires augmente de + 11.998 € HT répartis annuellement pour tenir compte de l'augmentation de la durée de la concession.

Frais divers
Considérant l'augmentation de la durée de la concession, ce poste est revalorisé légèrement afin de réajuster le financement de certaines dépenses nécessaires.
En effet, les montants provisionnés jusqu'alors pour ces lignes financières étaient sensiblement bas par rapport aux nécessités induites par l'opération.

Ainsi, le poste frais divers augmente de + 13.393 € HT. Le poste total frais divers représente 0,4 % du montant total des dépenses.

Participations aux équipements publics
Aucune participation n'est programmée.

Charges financières
Ce poste correspond aux charges sur emprunt. Il est diminué de -8.393 € HT considérant que le financement contracté a été soldé en 2017.

Rémunérations
L'avenant n°3 proroge la durée de la concession jusqu'en 2024. Il prévoit de fait un ajustement de la rémunération du concessionnaire pour les années complémentaires programmées.
Cet avenant prend en compte également le rattrapage pour les années 2020-2021 qui n'avaient pas été intégrées lors de l'avenant n°2 élaboré dans l'urgence du changement institutionnel.
Ainsi, la rémunération complémentaire induit une augmentation de la ligne financière de +190.000€ soit 38.000 € par an pour les années prorogées depuis l'avenant n°2.
Ce montant correspond uniquement à la part fixe de rémunération figurant dans le traité de concession. La part variable corrélée au rythme de la commercialisation n'est pas modifiée dans la mesure où le montant des recettes reste aujourd'hui inchangé.

Seule la répartition annuelle est ajustée pour tenir compte des ventes réalisées et programmées.

Recette :

Cessions de terrains
Comme exposé précédemment, le rythme aléatoire de la commercialisation de l'opération engendre des ajustements annuels nécessaires.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_255-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Néanmoins, le montant total des recettes de cessions n'est pas modifié.

Ainsi, le montant total des cessions est maintenu à 6.420.000 € HT.

La répartition annuelle projetée est la suivante :

	Fin 2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tranche 1	30 %		15%	15%	20%	20%				
Tranche 2							25%	25%	25%	25%
Tranche 3										100%

Participations

La participation du concédant augmente de + 207.000 € afin, d'une part de compenser l'ajustement de la rémunération du concessionnaire lié à l'augmentation de la durée de la concession jusqu'en 2024, et, d'autre part, pour tenir compte de la revalorisation à la marge des postes honoraires et frais divers.

Produits financiers

Les produits financiers constatés annuellement sont, pour l'année 2017, de 902€ soit un total de 41.211 € HT.

Financement

Conformément à l'avenant n°1, il a été décidé en 2017 que le concédant verserait à l'opération une avance de trésorerie permettant de compenser les écarts constatés annuellement. Cette avance est remboursable en fin d'opération.
Aucune augmentation n'est aujourd'hui nécessaire, le montant reste fixé à **1.825.000 € HT**.

Conclusion

Les dépenses de l'opération s'établissent à **7.799.792 €** soit + 207.000 €.
Les recettes s'établissent à **7.811.525 €** soit + 207.902 €.
Le résultat d'exploitation reste positif de **+ 11.733 €**.
On note un écart de trésorerie pour 2017 de + 902 € lié aux produits financiers.

Prospective

- Pour l'année 2018, la SPLA Pays d'Aix Territoires réalisera les travaux liés aux reprises suite au vandalisme de certains ouvrages.

- La commercialisation de la tranche 1 se poursuivra.

- Les travaux de viabilisation de la tranche 2 seront programmés à partir de 2020 selon le rythme de la commercialisation constaté.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_255-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

CR LC06 MTP Zac ZA Plateau de Bertoire Lambesc

Ligne	Intitulé	TVA	Bilan Approuvé	Réalisé Total	Fin 2016 Année	2017 Année	2018 Année	2019 Année	2020 Année	2021 Année	2022 Année	2023 Année	Au delà	Bilan Nouveau	Ecart
	RESULTAT D'EXPLOITATION		10 831	-993 906	-1 406 839	412 934	406 640	367 566	-1 385 853	-38 421	496 579	500 979	658 149	11 733	902
	DEPENSES		7 592 792	3 532 881	3 465 093	67 787	137 220	156 664	2 067 763	594 381	59 381	54 981	1 196 221	7 799 792	207 000
1	ETUDES		836 325	749 242	749 242		87 083							836 325	0
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES		6 065 315	2 355 574	2 341 491	14 083	69 741		2 000 000	540 000			1 100 000	6 065 315	0
3	TRAVAUX		294 923	159 476	139 936	19 541	18 731	23 231	22 731	11 731	16 731	12 831	41 459	306 921	11 998
4	HONORAIRES		19 997	17 369	12 644	4 725	4 500	2 500	2 500	1 000	1 000	500	4 021	33 390	13 393
5	FRAIS DIVERS														
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS														
7	CHARGES FINANCIERES		26 232	17 839	11 842	5 998								17 839	-8 393
8	REMUNERATIONS		350 000	233 379	209 939	23 440	44 248	44 150	42 532	41 650	41 650	41 650	50 741	540 000	190 000
9	Reprise TVA														
	RECETTES		7 603 623	2 538 975	2 058 254	480 721	543 860	524 530	681 910	555 960	555 960	555 960	1 854 370	7 811 525	207 902
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES		6 420 000	1 394 200	954 130	440 070	504 110	490 030	647 410	521 460	521 460	521 460	1 819 870	6 420 000	0
2	PARTICIPATIONS		1 048 000	1 008 250	968 500	39 750	39 750	34 500	34 500	34 500	34 500	34 500	34 500	1 255 000	207 000
3	SUBVENTIONS														
4	AUTRES PRODUITS		95 314	95 314	95 314									95 314	0
5	PRODUITS FINANCIERS		40 309	41 211	40 309	901								41 211	902
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS														
9	Reprise TVA														
	FINANCEMENT			1 825 000	1 430 000	395 000							-1 825 000	0	0
	AMORTISSEMENTS		16 546 000	17 618 000	13 291 000	4 327 000							1 825 000	19 443 000	2 897 000
1	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)		841 000	3 738 000	91 000	3 647 000								3 738 000	2 897 000
110	Remboursement emprunt		750 000	750 000		750 000								750 000	
113	Remboursement Ligne Trésorerie		91 000	2 988 000	91 000	2 897 000								2 988 000	2 897 000
2	AVANCES (REMBOURSEMENT)		11 305 000	9 480 000	8 800 000	680 000							1 825 000	11 305 000	
3	TRESORERIE (SORTIES)		4 400 000	4 400 000	4 400 000									4 400 000	
	MOBILISATIONS		16 546 000	19 443 000	14 721 000	4 722 000								19 443 000	2 897 000
1	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)		841 000	3 738 000	841 000	2 897 000								3 738 000	2 897 000
110	Encaissement emprunt		750 000	750 000	750 000									750 000	
113	Encaissement Ligne Trésorerie		91 000	2 988 000	91 000	2 897 000								2 988 000	2 897 000
2	AVANCES (ENCAISSEMENTS)		11 305 000	11 305 000	9 480 000	1 825 000								11 305 000	
3	TRESORERIE (ENTREES)		4 400 000	4 400 000	4 400 000									4 400 000	
	TRESORERIE					991 676	1 363 092	1 730 658	344 805	306 384	802 963	1 303 942	11 733	11 733	
	Dépenses TTC		8 872 891	4 032 970	3 957 389	75 381	155 798	172 478	2 472 801	704 925	62 925	57 647	1 425 317	9 084 862	
	Recettes TTC		7 798 860	2 822 226	2 253 491	568 735	543 860	524 530	681 910	555 960	555 960	555 960	1 854 370	8 094 776	
	TRESORERIE PERIODE		-816 071	991 676	289 388	702 288	371 416	367 566	-1 385 853	-38 421	496 579	500 979	-1 292 209	11 733	
	TRESORERIE CUMUL					991 676	1 363 092	1 730 658	344 805	306 384	802 963	1 303 942	11 733	11 733	

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le présent compte rendu annuel à la collectivité.

Extrait certifié conforme
au procès-verbal du Conseil
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_255-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

2018_CT2_255

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - AVIS - Zone d'Aménagement Concerté Bertoire 2 à Lambesc – Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2017 (CRAC 2017)

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 28 JUIN 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_255-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018